

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230609-DEL\_2023\_038-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 0

**Séance du 9 juin 2023 à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2023\_038**

**Date de convocation : 2 juin 2023**

OBJET :  
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL  
DU DÉLÉGATAIRE - DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC GESTION DES  
MARCHÉS NON SÉDENTAIRES ET  
AUTRES OCCUPATIONS  
COMMERCIALES

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

**Était absent**

M. Didier DELDON

**Ont donné pouvoir**

Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR)  
Ridha GUICHARD (pouvoir à Vincent BONY)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)

**Secrétaire de séance** : Mme Marlène ESTEVEZ

**Rappel et référence(s) :**

Vu l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique définissant les délégations de services publics,  
Vu les articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L3131-5 du Code de la Commande Publique concernant la production d'un rapport d'activité et financier de la part de l'attributaire d'une délégation de service public,  
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL\_2021\_107 du 19 Mai 2021 relative à l'attribution de la délégation de service public de gestion des marchés non sédentaires et d'autres occupations commerciales,  
Vu la présentation du rapport d'activité à la commission consultative des services publics locaux lors sa séance du 30 Mai 2023,

**Contenu :**

Une délégation de service public a été attribuée à la société CLAVEL pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026.

L'objet de la délégation est l'exploitation des marchés non sédentaires et autres occupations commerciales du domaine public.

Au titre de l'année 2022, période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre, il résulte que le délégataire a perçu une rémunération comprenant les droits de places acquittés par les commerçants abonnés et volants, le forfait « charges » payés par certains commerçants non sédentaires et les recettes au titre des activités annexes représentant une recette de 134 248,32 € TTC. Le délégataire n'a reçu aucune subvention de la ville et a, conformément au contrat de délégation, reversé à la commune une redevance de 50 000 €.

Le rapport annuel du délégataire pour l'année 2022 est annexé à la présente délibération.

**Proposition :**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 d'exécution de la délégation de service public de gestion des marchés non sédentaires et d'autres occupations commerciales.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire.**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**La secrétaire de séance,  
Marlène ESTEVEZ**